



PREAVIS POUR CUI ou licenciement amiable

Par **DIEU Nadine**, le **08/12/2016** à **21:04**

Bonjour,

J'aimerais savoir de combien est le préavis pour un CUI ?

Envisage de démissionner suite déménagement en province.

La démission est-elle possible ou un arrangement à l'amiable est-il préférable ?

Merci pr votre réponse.

Cdmt.

Par **P.M.**, le **08/12/2016** à **22:14**

Bonjour,

S'il s'agit d'un CDD, la démission n'existe pas puisqu'elle n'existe que pour un CDI, il vaudrait effectivement mieux trouvé un accord amiable avec l'employeur pour conclure un avenant en raccourcissant le terme si la rupture n'est pas justifiée par une embauche en CDI ou un CDD d'au moins 6 mois ou pour suivre une formation qualifiante...